



*Commune des Avirons*

**Extrait N° 8 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

-----

**Séance ordinaire du 31 mars 2017**

L'an deux mil dix-sept, le 31 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire**.

**Présents :** M. DENNEMONT Michel – M. MONDON René – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Frédo – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

**Absente excusée :** Mme CADERBY Colette

**Absents :** M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha.

**Procurations :** Mme BAILLIF Line Rose a donné mandat à Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Monsieur MONDON René.

Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &  
&

**AFFAIRE N° 8 / Adoption du budget primitif 2017**  
o Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le Conseil Municipal est invité à ~~se prononcer sur~~ *Adopter* le budget primitif 2017 du Service Public d'Assainissement Non Collectif.  
**61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS**  
**Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65**



Ce projet de budget se présente comme suit :

	<b>Dépenses : 16 914</b>	<b>Recettes : 16 914</b>
Fonctionnement	15 000	15 000
Investissement	1 914	1 914

Soit le détail suivant :

**Pour la section de fonctionnement :**

En recettes :

Chap. 70 – Ventes de prestations + 15 000

En dépenses :

Chap. 011 – Charges à caractère général + 4 350

Chap. 012 – Charges de personnel + 8 736

Chap. 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections + 1 914

**Pour la section d'investissement :**

En recettes :

Chap. 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections + 1 914

En dépenses :

Chap. 21 – Immobilisations corporelles + 1 914

Pour ce budget, il s'agit essentiellement d'assurer le service de contrôle.

Le document budgétaire correspondant est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Fixer le niveau de vote par chapitre ou article ;
- Voter le budget.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère :

- **À l'unanimité**, décide de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement ;
- **À l'unanimité**, adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

En conséquence, le **budget primitif 2017 du SPANC** est arrêté comme suit en balance générale :

	<b>Dépenses : 16 914</b>	<b>Recettes : 16 914</b>
Fonctionnement	15 000	15 000
Investissement	1 914	1 914

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

